



ÉLECTIONS CA SNCF ÇA CHANGE QUOI POUR TOI ?

Les conseils d'administration du groupe SNCF semblent parfois éloignés des préoccupations quotidiennes des cheminot.e.s. Pourtant, les élections ont un impact direct sur les décisions qui y sont prises et qui te concernent. **DÉCRYPTAGE :**

ON VOTE POUR QUOI ?

La seule voix des salarié.e.s dans un C.A. est portée par les représentant.e.s que tu auras élu.e.s.

Il est primordial d'y être représenté pour pouvoir influencer sur les orientations sociales et décisions qui s'y rapportent.

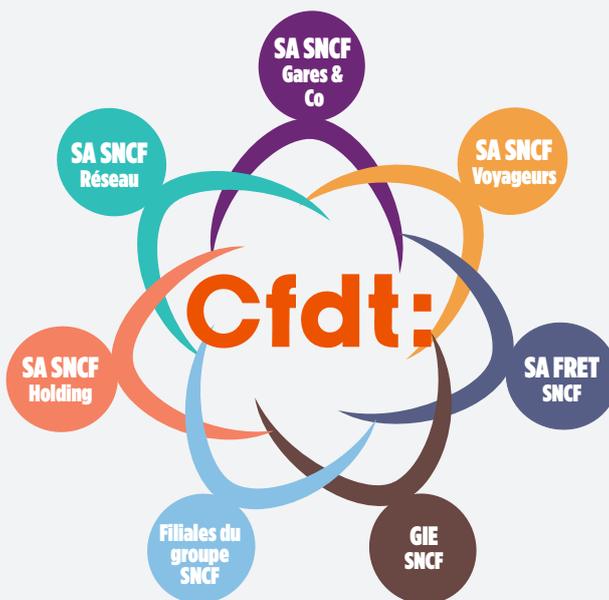
Exemple : ce sont eux qui ont porté la mise en application des 35h à la SNCF, ou permis des mesures complémentaires à des primes d'intéressement...

De plus, les membres du C.A. ont un pouvoir de contrôle indispensable socialement.

LE NOMBRE DE CA

Il existe 4 C.A. à la SNCF :

- ➔ À SA SNCF Holding où votent également les salarié.e.s de Fret SNCF, du GIE SNCF, des filiales dont Kéolis et Géodis
- ➔ À SA SNCF Voyageurs
- ➔ À SA SNCF Réseau
- ➔ À la SA SNCF Gares et Connexions



Complément de lecture
La Cfdt, c'est du concret !
Cliquez sur chaque cercle pour accéder à nos revendications par SA.

LA Cfdt DÉFEND QUOI ?

Comme dans toutes ses actions quotidiennes, la Cfdt oeuvre pour défendre tes droits, au sein d'un C.A. c'est porter une stratégie sociale et protectrice pour :

- ➔ Protéger et valoriser l'emploi et les compétences de cheminotes et cheminots.
- ➔ Maintenir, construire et développer des droits sociaux pour toutes et tous.
- ➔ Traiter des questions relatives à l'avenir du groupe SNCF, des effets de la concurrence ou de la dimension multimodale.
- ➔ Permettre la construction d'une stratégie sociétale et environnementale, basée sur une réelle politique de groupe valorisant le rôle des salarié.e.s.

LA COMPOSITION DES CA

1. Un président et un directeur général, ou un président directeur général. (Qui peuvent être épaulés par un ou plusieurs directeurs généraux délégués.)
2. Des administrateurs (dont le nombre varie de 6 à 12 selon le C.A.), qui représentent l'État ou l'entreprise.
3. Des représentants de salariés, ou administrateurs salariés, parrainés par une organisation syndicale.

LE RÔLE DU CA

Le C.A. définit la stratégie de l'entreprise et contrôle les actions de sa direction en ce sens. Il a donc un pouvoir décisionnaire important, puisqu'il détermine la feuille de route sociale et économique.

COMMENT SONT CHOISIS LES MEMBRES DU C.A. ?

- ➔ Les administrateurs sont choisis en fonction de leurs compétences.
- ➔ Le président, le directeur général et les directeurs généraux délégués sont nommés (et peuvent être révoqués) par le C.A.
- ➔ Les représentants des salariés sont élus par les salariés.

VOTER Cfdt, C'EST AGIR POUR PROTÉGER ET CONSTRUIRE !

